



Ville de Cannes

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l’Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Président de l’Association des Maires de France,**

CERTIFIE

Que l’arrêté municipal n°23/3428 en date du 4 septembre 2023, prescrivant l’enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.) de Cannes, a été affiché le 5 septembre 2023 en mairie principale, à l’Hôtel de Ville annexe de La Ferrage et en mairies annexes Bocca et Ranguin. Cet affichage sera effectué jusqu’au 5 novembre 2023 inclus ;

Qu’il a également été mis en ligne le 5 septembre 2023 pour y demeurer jusqu’au 5 novembre 2023 inclus.

Cannes, le = 8 SEP. 2023

Pour le Maire,
La Directrice Adjointe,



Barbara MALEUVRE